REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 22 janvier 2014

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Marie BARBEY (DC), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (PLR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Javier BRANDON (S), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Roland CROT (UDC), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), M. Olivier FIUMELLI (PLR), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (HP), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), M. Guillaume KASER (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Estelle MARCHON (HP), M. Antoine MAULINI (Ve), Mme Anne MORATTI (Ve), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Annina PFUND (S), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Marc-André RUDAZ (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THEVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Pierre VANEK (EàG), M. Alexandre WISARD (Ve), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

   L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

   Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

   Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Date: 27 janvier 2014

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire*
~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 30 janvier 2014

Objet: PR-1013 III

Crédit de 155 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique et téléphonie pour la réalisation d'un niveau supplémentaire à l'espace de vie enfantine, situé place De-Châteaubriand 2, sur la parcelle N° 5175, feuille 4 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Signature/s: Pascal Rubeli, président

Julide Turgut Bandelier, secrétaire